[Prénom][NOM]
[Adresse]
[Code Postal][Ville]
Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]
[Adresse Destinataire]
[Code Postal][VILLE]
Paris, le 07/11/2026

Acte de cautionnement solidaire à durée déterminée

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) [Nom et prénom de la caution], demeurant [adresse complète de la caution], déclare me porter caution solidaire de [Nom et prénom du locataire], en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, pour l'ensemble des obligations qu'il a contractées en signant un bail le [date de signature du bail], en qualité de locataire d'un logement situé [adresse du logement loué], dont le bailleur est [Nom et prénom du bailleur].
Mon engagement est à durée déterminée. Il prendra fin le [date d'expiration du bail], date d'expiration de la durée initiale dudit bail, et ce indépendamment de tout renouvellement ou de toute reconduction tacite du contrat de location.
Je reconnais avoir reçu du bailleur un exemplaire du contrat de location et, en conséquence, savoir que le loyer s'élève à [montant du loyer] euros par mois et la provision pour charges à [montant des charges] euros par mois, soit un total de [montant total mensuel] euros par mois. Cumulée sur les trois années pour lesquelles je m'engage, la somme dont j'aurais à m'acquitter en cas de défaillance du locataire s'élève donc à [montant total garanti] euros.
Je suis par ailleurs informé(e) que le loyer est révisé en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE, indice du [trimestre de référence] d'une valeur de [valeur de l'indice]. Mon engagement suivra cette révision, dans la seule limite des augmentations prévues par le contrat de location.
Je reconnais en conséquence avoir une connaissance exacte de la nature et de l'étendue de l'obligation que je contracte par le présent acte, ainsi que du caractère solidaire de mon engagement, qui autorise le bailleur à me réclamer directement les sommes dues sans poursuivre au préalable le locataire.
Je suis également informé(e) qu'en vertu de l'article 22-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, lorsqu'un cautionnement ne comporte aucune indication de durée, ou lorsque sa durée est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement, la résiliation prenant alors effet au terme du contrat de location au cours duquel le bailleur en reçoit notification. Le présent engagement étant expressément limité dans le temps, il cessera de plein droit à l'échéance indiquée ci-dessus.
Fait à [lieu], le [date de signature].

[Prénom][NOM]

Signature